



CABINET
Service de la communication

Marseille, vendredi 18 avril 2014

Dépollution de la berge du canal Centre Crau : des mesures mises en place après une réunion le 17 avril 2014

A la demande du préfet des Bouches-du-Rhône, une réunion avec l'ensemble des collectivités et services concernés par la question de la dépollution de la berge du canal Centre Crau s'est tenue le 17 avril sous la présidence du sous-préfet d'Arles, Pierre CASTOLDI.

A la suite d'opérations de curage réalisées sans autorisation par l'association syndicale autorisée gestionnaire du canal (ASA Centre Crau), des boues dans lesquelles sont amalgamés des déchets plastiques qui y étaient enfouis, provenant en majorité de l'ancienne décharge d'Entressen, ont été déposées en quantité importante sur les berges du canal Centre Crau

Le représentant de l'Etat a réaffirmé de manière très ferme l'exigence de l'Etat qu'il soit remédié à brefs délais à cette situation inacceptable. **Le sous-préfet a demandé au Président de l'ASA de soumettre dans les 8 jours au préfet, un ensemble de mesures pour mettre fin aux dommages constatés et rétablir la berge du canal dans son état initial.**

L'ASA, épaulée par le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales (SMGAS), a pris acte de cette demande et fait réaliser par des entreprises spécialisées les études nécessaires qui seront communiquées au représentant de l'Etat, conformément à sa demande.

La Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (CUMPM), gestionnaire de l'ancienne décharge, a confirmé sa volonté d'être associée à cette opération de dépollution.

Le sous-préfet a convoqué une nouvelle réunion avec l'ensemble des parties prenantes le lundi 28 avril prochain.

Après examen de ces propositions techniques de nettoyage et de remise en état, les décisions relatives au processus de dépollution seront arrêtées par le préfet des Bouches-du-Rhône pour mise en œuvre immédiate.

Une information régulière sera effectuée sur l'avancement des opérations.